



2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Date :	<i>Jeudi 24 septembre 2020</i>	Présidence :	<i>Vincent Jatton</i>
Lieu :	<i>Maison des Congrès Claude Nicollier</i>	Secrétaire :	<i>Julia Belluz</i>
Début de séance :	<i>20h15</i>	Scrutateurs :	<i>Maude Pichard, Loup Isabelle</i>
Fin de séance :	<i>22h00</i>		
Municipaux :	<i>Ansermoz Carole, Tougne Nicole, Reber Christian, Liechti Eric, Pernet Dario</i>		
Excusés :	<i>Balmelli Frédéric, Fontana Isabelle, Frei Romain, Paschoud Claude, Pichard Francine, Pittet Nicolas, Zumbrunnen Sophie</i>		
Absents :	<i>Lhuissier Julie, Luminati Fabio, Raccat Christophe</i>		
Démissionnaire :	<i>Sthioul Alain</i>		

Le Président du Conseil communal, **Vincent Jatton**, ouvre cette séance. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, à la presse et au public dont nous apprécions la présence.

39 conseillers communaux étant présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer. (Après l'assermentation de M. Joan Trachsel, l'assemblée sera au nombre de 40 conseillers communaux).

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal accepte à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Le procès-verbal a été envoyé à chacun. La lecture de ce document n'est pas demandée et la discussion est ouverte.

Aucune modification n'est demandée, la discussion est close. Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal tel que présenté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 11 juillet 2020 transmission des documents entre le président sortant et entrant, le 22 juillet 2020 participation à l'inauguration de la nouvelle place de jeux, le 12 août 2020 invitation au FIFAD ainsi qu'aux projections, le 26 août 2020 séance informelle avec le Syndic afin de parler des affaires en cours dans la commune, le 1er septembre 2020 séance du bureau pour la préparation de ce conseil, le 12 septembre 2020 information par mail de M. Hähni de son retrait de la commission de prolongation ASD, le 26 août 2020 information par SMS de M. Alain Sthioul de sa démission du conseil communal avec effet immédiat.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le Président appelle **Joan Trachsel** qui remplacera **Alain Sthioul**, démissionnaire. Etant donné qu'aucun recours n'est formulé, il procède à son assermentation.

Le Président donne la lecture de la promesse prescrite par l'article 9 LC et à l'appel de son nom, Joan Trachsel, lève la main droite et dit : «Je le promets». Une copie de ce pv sera envoyé à Mme La Préfète qui en prendra acte.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°03-2020, RELATIF À L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

La commission des finances, par son rapporteur, M. Martin André, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis de la commission telles que présentées.

Le président ouvre la discussion.

Pas de remarque/question.

Le président clôt la discussion.



Le président soumet au vote le préavis n°03-2020 :

Décisions :

A l'unanimité, les conclusions du préavis sont acceptées telles que présentées (39 oui, 0 non, 0 abstention).

A l'unanimité, le Conseil décide :

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021, selon le projet présenté par la Municipalité, avec un taux d'impôt communal de 76 % par rapport à l'impôt cantonal de base sur, soit ;
 - a. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers ;
 - b. L'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;ainsi que le maintien du statu quo sur l'ensemble des autres impôts et taxes.
2. D'autoriser cette dernière à le soumettre à la ratification par le Conseil d'État, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Tougne Nicole

Ecoles : A la reprise scolaire d'août dernier, 15 enfants ont fait leur rentrée en 1P, soit 79 élèves au collège des Diablerets et un total sur tout l'établissement scolaire des Ormonts-Leysin de 574 élèves. Un fascicule a été remis à chaque élève pour inciter les parents à parquer à la Maison des congrès Claude Nicollier.

Ansermoz Carole

FIFAD 2020 : Relève la réussite de la 51^{ème} édition du FIFAD qui a attiré plus de 7'000 personnes dans les salles et plus de 10'000 sous la tente. Elle tient à exprimer sa gratitude envers les organisateurs et bénévoles qui ont oeuvré pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Pernet Dario

Paravalanches : La semaine prochaine devrait se finir des travaux de montage. Un contrôle de tout le secteur a été effectué et de légers dégâts ont été constaté ayant peu d'incidences financières sur les futurs travaux. Au sujet du bloc qui menace de tomber, une séance, avec le soutien d'un géologue, aura lieu pour suivre l'évolution du bloc.

Réseau d'eau : Les travaux ont débuté sur la conduite située derrière chez M. François Nicollier. Dans le secteur des Diablotins jusqu'à l'atelier de M. Pernet, les travaux commenceront début octobre. Suite à la pollution de l'eau, un contrôle des captages a été fait pour éviter d'autres incidents et sécuriser les zones. Les travaux d'entretien du cimetière sont terminés.

Liechti Eric

Sentiers pédestres : Des améliorations ont été entreprises cet été, les délégués à l'entretien, avec l'appui de M. René Zurcher, ont travaillé de façon permanente. Des travaux importants ont été entrepris sur le sentier du Rahr. La balade de Tréhadèze avec la collaboration de la Fondation 3209 et toujours l'appui de M. Zurcher, a fait et fait encore l'objet de travaux d'aménagements.

Parc des Sports : M. Cédric Fuhrer, chef d'exploitation, quittera ses fonctions à fin octobre 2020. Ce poste est mis au concours sur les sites du Cotterg et de la commune.

Vélo : Un événement, en collaboration avec Suisse tourisme et un magasin de sports suisse, s'est déroulé le 13 mai 2020 sur le col de la Croix. Cette course a réuni 400 participants; toutes les mesures COVID ont été mises en place par M. Patrick Frutig et l'office du tourisme s'est occupé de l'organisation.

Reber Christian

Personnel communal : Engagements dès le 3 août 2020 d'un apprenti employé de commerce au sein de l'administration et, dès le 17 août 2020 d'un apprenti à la voirie. Il s'agit d'une personne étant au social et qui a fait un excellent stage. Fin de l'apprentissage de Mme Carine Guex à la voirie.



Fin des rapports de travail de Mme Ginier, boursière, au 30 septembre 2020. Un nouveau boursier communal, M. Pierre-André Centlivres, va débiter son activité le 1er octobre 2020.

PGA Zone centre : Le dossier est actuellement en consultation au canton et nous espérons avoir un retour d'ici la fin de l'année si le délai est tenu. Sa prochaine mise en application a fait accélérer des demandes de permis de construire sur des zones qui seront dézonées. Au retour du dossier, la commune le mettra à l'enquête. Selon les remarques ou oppositions qui seront reçues, il peut encore se passer du temps avant une mise en application définitive.

Il rappelle que cette situation de mise à l'enquête de beaucoup de projets n'a pas échappé à Helvetia Nostra qui dépose systématiquement des oppositions; ce qui oblige la commune à procéder et à soutenir les demandes qui sont conformes au règlement des constructions. Ces oppositions ne contestent pas le règlement de construction mais uniquement sur la Lex Weber. Actuellement plusieurs affaires sont en cours auprès des tribunaux, cantonal et fédéral. Dans les deux cas, les décisions tardent beaucoup trop. La municipalité va soulever ce problème lors d'une prochaine rencontre avec Mme Christelle Lhuissier, conseillère d'état.

Finances : Une réunion entre la municipalité et la cogest est fixée au 29 septembre. Une situation plus précise sera arrêtée au 30 septembre 2020. La crainte de la municipalité sur les répercussions du COVID est attendue sur l'exercice 2021. Actuellement, la municipalité est confiante sur la gestion de ses dépenses. La prochaine facturation des taxes eau-épuración-déchets est prévue début octobre.

Isenau : L'avocat des opposants Anex a déposé des écritures complémentaires (sur les marais, superposition de plan) le dernier jour du délai imparti. Le canton soutient le plan d'affectation d'Isenau et va dans le sens de la commune. Au vu des délais actuels, il doute avoir une décision avant l'année prochaine.

Il relève que la Fondation d'Isenau s'est réunie et a été remaniée. M. Eric Mermod est nommé président et le Groupe 360° a pris quelques fonctions importantes au sein de la fondation. Il n'y aura plus qu'un seul représentant de la municipalité en la personne du syndic.

TPC : Les documents et plans du projet ont été transmis au président, M. Jean-Charles André, afin que la commission puisse travailler sur le projet. Une réunion sera fixée avec la municipalité, les TPC et la commission afin de faire le point sur le sujet.

COVID-19 : Les nouvelles directives reçues ont été suivies. Quelques collaborateurs de l'administration ont dû effectuer un test de dépistage, quelques employés ont été mis en quarantaine, mais un seul a été testé positif. La personne va aujourd'hui très bien. Une attention particulière réside dans l'organisation des postes clés de la voirie afin d'éviter une mise en quarantaine générale de l'équipe. La municipalité tient toujours ses séances à la salle des congrès Claude Nicollier. Les séances extérieures à la commune sont tenues avec le maximum de sécurité. La situation est pesante, mais il tient à remercier tout le personnel communal qui met tout en œuvre pour continuer la gestion de la commune dans de bonnes conditions.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Hähni Bernard fait part de sa démission de la commission du prolongement de l'ASD et fait lecture de son mail dont voici le contenu :

«J'ai accepté de faire partie de cette commission pour approfondir un projet ferroviaire que je crois bénéfique pour notre commune.

En prenant connaissance des documents que je viens de recevoir, je constate que sur les 7 membres de cette commission, 4 (la majorité !) sont signataires de l'interpellation-résolution du 5 décembre 2019.

Cette interpellation démontre clairement une opposition farouche au projet ferroviaire. A aucun moment on trouve dans ce texte un intérêt pour ce projet.

Me trouvant minoritaire avant la 1ère séance, je préfère me retirer de cette commission.

Je vous prie d'accepter ma démission immédiate de la commission 'Prolongement ASD.

Je respecte les opinions de chacun, en revanche je juge la composition de cette commission partielle.»

Le président rappelle qu'il s'agit de préparer l'étude d'un projet qui touche tout le village et qu'il n'y aura pas de vote au final. Si un membre du conseil présent ce soir souhaite faire partie de cette commission qu'il s'annonce.

Morerod Lucien demande les noms des membres de la commission. **André Jean-Charles** cite : Mme Julie Lhuissier et MM Florian Pichard, Yoann Huck et lui-même (signataires de la résolution) et Mme Isabelle Fontana et MM Eric Mermod et Philippe Bonzon (qui s'est retiré), remplacé par M. Bernard Hähni (qui se retire également). Il y a actuellement 6 membres. Il rappelle que lors d'une précédente séance, une résolution avait été acceptée pour demander aux TPC de présenter deux variantes sur le projet de la prolongation de la ligne ASD.



Suite au COVID-19 et aux vacances d'été, une séance a eu lieu le 15 septembre 2020. Une prochaine séance est prévue prochainement avec la municipalité et un contact sera pris avec les TPC pour organiser une rencontre. La commission souhaite qu'un ou trois membres du conseil rejoigne la commission pour la compléter (si possible non signataire de la résolution) et enrichir les débats qui se veulent ouverts.

Bonzon Philippe relève que sa décision de démission résulte du fait que la majorité des membres de la commission est trop impliquée dans le projet et que ses membres défendent leurs intérêts privés. Il rappelle à M. Jean-Charles André qu'une commission ne peut avoir que 7 membres au maximum.

Le président précise que ce projet touche tout le village et qu'en tant que membres du conseil, il faut s'engager. Si personne ne s'annonce, il devra trouver quelqu'un hors séance. **André Jean-Charles** relève que les discussions eues lors de la dernière séance étaient ouvertes et correctes. Le but étant de préparer une rencontre positive et constructive avec la municipalité et les TPC.

Pichard Philippe souligne que le nombre de membres de la commission peut être de 3 ou 5 et qu'elle va rendre un rapport qui sera traité lors d'une séance du conseil communal qui délibérera sur la décision à prendre.

Huck Yoann trouvait la composition de la commission bonne car il pouvait y avoir des dialogues ouverts. Il trouve dommage ces démissions car les avis et opinions de ces membres auraient pour faire avancer les choses. **Le président** relève que les membres ont la possibilité de rendre un rapport minoritaire.

André Jean-Charles relève qu'il y a deux choix, soit le bureau du conseil retire un membre de la commission pour arriver à 5 soit un nouveau membre se joint à eux. **Huck Yoann** propose de se retirer. **Bonzon Philippe** relève que le problème reste le même. **Le président** contactera la commission pour discuter du sujet.

Croisier Bertrand demande la position de la commune au sujet de la facture sociale ? **Reber Christian** informe que la commune a donné le pouvoir à l'UCV qui soutient les communes péjorées par cette nouvelle répartition.

Croisier Bertrand demande des nouvelles au sujet du PPA du Glacier dont une réponse devait arriver fin août, qu'en est-il ? **Christian Reber** rappelle, comme cité plus haut, qu'elle n'est toujours pas parvenue malgré une relance. Cette situation est inacceptable. Il espère que l'interpellation qui sera faite auprès de la conseillère d'état va faire bouger les choses. **Croisier Bertrand** se demande si il ne serait pas judicieux d'interpeller la presse ?

Hähni Bernard informe que, suite à la fermeture de la Cabane de Pierredar le week-end passé, les responsables (ayant une autorisation de passage) ont circulé avec leur véhicule sur le passage (fermé par une corde) pour accéder au bout de ce chemin. Le préposé de l'Accrobranche les a suivi et pris leur numéro de plaques pour les transmettre à la gendarmerie. Est-ce que ces agissements sont normaux ? **Ansermoz Carole** confirme des abus dans le secteur, mais relève qu'il n'y aura pas de suite auprès de la gendarmerie. Elle prend note et fera en sorte que cela ne se reproduise pas.

Loup Isabelle demande si une réfection de la route de la Loyettaz est prévue avant l'hiver. **Pernet Dario** informe qu'il y n'y aura que le bouchage des trous; pas de réfection lourde pour l'instant.

Frei Marino revient sur le postulat « Rester en vie » qu'il avait déposé en 2017 relative à une étude pour pouvoir accéder aux défibrillateurs à la Maison de commune et à la Maison des congrès Claude Nicollier, qu'en est-il ? **Reber Christian** informe qu'il n'a pas eut connaissance de cette postulation. Il relève que le défibrillateur de la Maison des congrès Claude Nicollier a été démonté suite à la réfection de la peinture des façades et qu'il va être réinstallé dans le foyer de celle-ci. Par contre, il souligne qu'il n'est pas facile de laisser l'accès libre à la Maison des congrès Claude Nicollier. Une réponse (voire des solutions) sera donnée à cette demande prochainement.

Bonzon Frédéric demande si la commune a prévu un fond COVID pour pouvoir soutenir et financer certains commerces ou manifestations ou autres ? **Reber Christian** relève que la commune n'a actuellement pas les moyens financiers pour cela, mais qu'il reste à l'écoute des demandes qui pourraient être déposées; mais aucun prêt ou don n'est possible pour l'instant.

Ansermoz Hugues informe que la commission touristique s'est réunie avec les représentants des hôteliers et des restaurateurs, le président de l'office du tourisme et la présidente de l'ARCAD. La crise n'a pas touché toute l'infrastructure de la même manière et certaines branches ont plus souffert que d'autres. Avec les incertitudes actuelles, il devient important de tout mettre en œuvre pour maximiser nos ressources et nos qualité en vue de l'hiver 2020-2021 tout en ne sachant pas quelles seront les nouvelles directives de l'OFSP. Nous devons nous adapter à des instructions qui nous sont encore inconnues. Cette crise du COVID-19 sera l'occasion de réfléchir à une autre manière de concevoir le tourisme. Nous avons deux choix devant nous : réagir ou agir.



Nous pouvons essayer de mettre en place un vrai plan de relance pour utiliser au mieux nos ressources et infrastructures communales. Une initiative pour réunir les acteurs du Plat des Isles et optimiser l'accueil des clients sur cet emplacement. Il serait souhaitable de le faire sur un plan plus global. Il faudrait définir, choisir et planifier des manifestations qui pourraient être organisées avec la situation actuelle et qui apporteraient une image positive et dynamique à notre station; par exemple un Nouvel-An différent en apportant une belle et nouvelle expérience à nos hôtes sans perdre le contrôle de la situation ? D'autres sujets sur des événements ou manifestations pourraient encore être étudiés.

Il relève qu'il est difficile de choisir des participants aux réunions pour discuter de ces sujets. La commission du tourisme est un bon choix pour réfléchir à ces questions car elle est neutre. Elle peut réunir différentes entités et lancer un débat où la discussion resterait ouverte. Si il n'y a pas d'opposition à cette proposition, la commission va convoquer différentes entités du village autour d'une table ronde qui est prévue le 7 octobre 2020.

Croisier Bertrand relève, au sujet des défibrillateurs, qu'à l'étranger ces derniers sont signalés sur les routes à des endroits de passages visibles avec indication de l'endroit où se trouve ces appareils (sous verre et sans clé à demander). Nous pourrions nous en inspirer.

Pichard Philippe relève, au sujet de la course de vélos sur le col de la Croix, le manque d'informations fournies aux habitants et aux utilisateurs de cette route. Par ailleurs, il souhaite savoir si la municipalité donne suite aux remarques et interventions faites lors des précédentes séances du conseil communal ? Notamment à celle de M. Croisier au sujet de la LAT qui encourageait la municipalité à user de son droit afin de simplifier certaines mises à l'enquête. **Reber Christian** prend note de ces remarques et rappelle que les mises à l'enquête sont un procédé obligatoire pour faire des travaux et que la municipalité ne fait qu'appliquer les lois et les procédures. Par ailleurs, beaucoup de mises à l'enquête sont dispensées de partie publique, mais par contre il relève qu'il y a énormément de dénonciations de tiers et la commune se doit d'y donner suite.

Croisier Bertrand tient à préciser sur ce sujet que c'est une demande de permis de construire qui peut ne pas faire l'objet d'une mise à l'enquête. Dans certains cas, la municipalité ne doit pas, mais peut ne pas la soumettre à une mise à l'enquête; ce qui ferait gagner du temps et limiterait les frais. Il encourage la municipalité à faire usage de ces marges de manœuvre laissées par l'état et espère plus de souplesse pour la suite. **Reber Christian** relève que l'état écrit que : la municipalité peut et pas ne pourrait dispenser d'enquête publique.

Bonzon Philippe revient sur certains points énumérés par M. Liechti notamment au sujet du manque d'informations aux bordiers lors de la fermeture de la route du col de la Croix pour la course de vélos. **Liechti Eric** déplore que l'information n'ait pas suivi et informe qu'il ira au Mazot pour s'en excuser.

Bonzon Philippe relève que le balisage des sentiers pédestres n'est peut-être pas parfait, mais déjà bien mieux. Il souligne également que le contrat pour l'évacuation de la ferraille à la déchetterie a été résilié sans que le prestataire en soit averti et signale que le nouveau prestataire choisi par la commune fait beaucoup de travail au noir. **Ansermoz Carole** tient à préciser qu'il n'y avait pas de contrat en cours car l'ancien prestataire refusait d'établir un contrat depuis plus de deux ans. Un accord a été conclu avec cette nouvelle société jusqu'à la fin de l'année. Le dossier est en cours et des nouvelles seront données ultérieurement.

Carvalho Jean a constaté que la gare d'arrivée d'Isenau n'est plus en état et est dangereuse (bris de verre); qu'en est-il ? **Liechti Eric** relève qu'afin de sécuriser ce lieu, cette gare d'arrivée pourrait être fermée.

Pichard Philippe souligne sur ce sujet que cela relève du droit privé et qu'il faudrait contacter le propriétaire. Il souligne que certaines archives d'Isenau stockées dans ces lieux et non protégées risquent d'être perdues. **Reber Christian** en prend note et fera suivre au propriétaire foncier du bâtiment.

Morerod Lucien revient sur la remarque de M. Hugues Ansermoz et pense qu'une séance extraordinaire du conseil devrait être planifiée pour traiter ce sujet au lieu d'attendre la séance du conseil du 10 décembre 2020. **Ansermoz Hugues** précise que le but de la réunion proposée est de soulever certains problèmes, de trouver des solutions et de garder une image active des Diablerets. **Huck Yoann** pense que c'est le travail de la commission touristique et qu'il n'est pas nécessaire de faire une séance extraordinaire du conseil communal pour cela.

Bonzon Philippe suggère à M. Hugues Ansermoz de créer une synergie entre les différentes entités concernées et les responsables des grandes manifestations. **Ansermoz Hugues** relève qu'il ne peut pas y avoir trop de personnes dans ces réunions afin que l'on ne s'égaré pas du sujet. Il rappelle qu'il s'agit d'une discussion de fond sur différents points. La commission va revenir sur le sujet lors du prochain conseil avec quelques propositions.



Huck Yoann demande des nouvelles au sujet de la motion Borghi (connection du rail au ski à Vers-l'Eglise). **Reber Christian** informe que les TPC n'ont toujours pas donné de réponse et que sans leur position, il n'est pas possible de répondre à la motion de M. Borghi et au postulat de M. Jean-Charles André. Une relance sera faire pour avoir des nouvelles. **Huck Yoann** relève que cela ne concerne pas que les TPC, mais également TVGD. **Reber Christian** informe qu'il a sollicité un entretien avec le directeur des TPC pour exposer la problématique d'une liaison avec Vers-l'Eglise en lui suggérant de faire une proposition sur le tracé des TPC. Il en a reparlé avec le directeur de TVGD (qui serait favorable à une proposition) mais le conseil d'administration ne veut pas entrer en matière. **Liechti Eric** précise qu'il y a eu une réunion du conseil d'administration de TVGD et actuellement, le projet prioritaire déposé par la commune est l'aménagement de Vers-l'Eglise. Le conseil d'administration de TVGD considère que ce dossier n'est pas prioritaire et que cela demanderait l'établissement d'un plan partiel d'affectation de la zone de la Ruvine. Il y avait un avant-projet pour le futur remplacement de l'installation mi-Ruvine/Meilleret par un télésiège qui nécessiterait une prolongation pour rejoindre cette zone mais cette idée n'est pas retenue dans la planification de TVGD.

Huck Yoann souligne que cette situation n'est pas acceptable; peut-être est-ce à nous de faire avancer le dossier et de proposer un avant-projet. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une planification immédiatement mais qui se ferait dans 10 ans. Il faut donc agir maintenant et aller de l'avant.

Croisier Bertrand abonde dans le sens de M. Huck. Il souligne qu'il faut faire comprendre à TVGD qu'il s'agit d'un projet à moyenne échéance et qu'il faut que nous donnions un signe concret de notre motivation et de notre volonté de faire bouger les choses; c'est à nous d'initier le projet. Notre commune doit aller de l'avant au niveau du plan partiel d'affectation de la zone de la Ruvine.

Bonzon Philippe abonde dans le sens de M. Croisier et souligne que le nouveau directeur de TVGD n'est pas contre l'idée d'utiliser la zone de Vers-l'Eglise dans le futur; des discussions sont encore à organiser. **Pernet Dario** relève que le sujet soulève beaucoup d'avis différents et qu'il nous faut prendre un peu de recul avant de prendre des décisions hâtives et de savoir exactement où nous voulons aller. Il rappelle qu'il serait important d'avoir 2 installations sur notre domaine car, en cas de grosse panne de l'installation actuelle, le domaine serait fermé. **Liechti Eric** précise que dans la planification de TVGD, l'important pour les Diablerets c'est l'enneigement mécanique de la zone intermédiaire de la Ruvine et la planification, en avant-projet, du futur remplacement du télésiège mi-Ruvine/Meilleret. Il souligne que la discussion n'est pas complètement fermée sur un projet à Vers-l'Eglise tout en précisant que si l'enneigement n'est pas suffisant, l'installation ne fonctionnera pas pour des questions de sécurité. Ce dossier est à suivre.

Pichard Philippe relève qu'il faut que le directeur de TVGD puisse compter sur le soutien de notre commune pour essayer de faire changer d'avis le comité de direction. Il souligne que la commune doit montrer sa volonté de maintenir la piste de Vers-l'Eglise ouverte et surtout sécurisée; cela pourrait faire pencher la situation en notre faveur. A nous de montrer notre volonté de faire bouger les choses. **Liechti Eric** abonde dans le sens de M. Philippe Pichard tout en rappelant que la commune montre déjà son soutien dans ce projet.

Borghi Alexandre, en tant que dépositaire de la motion, remercie les intervenants précités. Il relève qu'il faudrait également intervenir auprès de l'OFT pour faire avancer les choses.

Morerod Lucien pense qu'il serait judicieux d'entretenir et de rouvrir la piste (rouge) qui descend jusqu'à Vers-l'Eglise.

La discussion est close.

Le président informe que les prochaines votations fédérales se dérouleront dimanche 29 novembre 2020 et que la prochaine séance du conseil communal se tiendra le jeudi 10 décembre 2020 à 20h15.

L'ordre du jour étant épuisé, **le président** lève la séance à 22h00.

Le président :

Vincent Jatton

La secrétaire :

Julia Belluz